



VIDE-GRENIERS DES ENFANTS

6-14 ans

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025

Organisé par l'association MIG,
dans un cadre verdoyant,
Parc de la Mairie de Maxéville
14 rue du 15 septembre 1944 54320 Maxéville

Ouverture du vide greniers des enfants

8h30 pour les exposants

10h à 17h pour les visiteurs

Hormis pour déballer et remballer vos biens, la voiture devra être garée à l'extérieur du Parc.

Pour vous inscrire:

- remplir le bulletin d'inscription au verso
- **Joindre la copie recto et verso de la pièce d'identité de l'adulte accompagnateur**
- règlement par chèque ou espèce 5€ par emplacement à l'ordre du Mig

Contact : Chez Mme Huguette PETITEVILLE, Présidente

13 rue Courbet 54320 MAXEVILLE Tél : 06 07 96 01 39 – Mail :
migmaxeville@orange.fr

Restauration sur place!

RÈGLEMENT – VIDE-GRENIER DES ENFANTS

1. **Public concerné** : Le vide-greniers est réservé aux enfants de **6 à 14 ans**, accompagnés d'un adulte responsable.

2. **Objets autorisés** : Peuvent être vendus :

Jeux et jouets Livres et vêtements d'enfants
Objets de puériculture (tapis d'éveil, peluches, gigoteuses,
petits accessoires de toilette ou de repas, etc.)

Consoles de jeux vidéo et jeux, en bon état

Tous les objets doivent être propres, complets et adaptés à l'enfance.

X Sont formellement interdits :

Objets sans lien avec l'univers de l'enfance

(ex. : électroménager, vaisselle, matériel, décoration adulte...)

Objets neufs Alimentation à la vente Animaux vivants

Armes réalistes ou dangereuses

Objets contrefaits ou inadaptés à un public jeune

3. **Installation** : Les exposants peuvent s'installer à partir de 8h30.

Ventes 10h à 17h . Placements par numéro

4. **Matériel** : Chaque exposant doit apporter son propre matériel

(table, nappe, chaises, cintres...).

5. Encadrement : Les enfants doivent être accompagnés

par un adulte en permanence.

6. **Propreté** :

Les emplacements doivent être débarrassés et propres à la fin de la journée.

7. **Tarif de participation** : 5 € par stand de 3 mètres à régler lors de l'inscription.

8. Les personnes non inscrites peuvent se présenter le jour de l'événement

jusqu'à 9h, sous réserve de places disponibles, avec les pièces justificatives

9. Respect du règlement : L'organisation se réserve le droit de refuser

ou d'exclure tout exposant ne respectant pas ce règlement ou

portant atteinte au bon déroulement de l'événement

Le MIG décline toute responsabilité en cas de :

- Vol, perte ou détérioration des objets exposés

- Litige entre exposants ou avec des visiteurs

Informations du représentant légal

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse mail :

Informations de l'enfant exposant

Nom :

Prénom :

Âge : ans

Pièce d'identité du représentant légal Photocopie obligatoire

Type de pièce :

Numéro :

Délivrée le :/...../.....

Établie par :

Réservation

..... emplacement(s) X 5€ =

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

L'enfant exposant

certifie sur l'honneur que :

des objets personnels et usagés, non issus d'une activité commerciale.

L'enfant n'a pas participé à plus de deux vide-greniers

au cours de l'année civile en cours.

Je m'engage à respecter le règlement du vide-greniers et à

accompagner l'enfant pendant toute la durée de l'événement.

J'ai pris connaissance que le MIG décline toute responsabilité

en cas de vol, perte, détérioration ou accident.

Fait à : Le :/...../.....

Signature du représentant légal :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)